



Numéro 101
14 juin 2017



BLE TENDRE :

Toujours une faible pression pucerons

PROTEAGINEUX :

Augmentation des captures de tordeuses.
Vol de bruches en cours.

Relai fongicides en féveroles

MAIS :

Faible pression pucerons.
Début du vol de pyrale

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 20 du 13/06/2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Louise Van Cranenbroeck
01 64 79 30 00 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Après la contribution financière de compte d'affiliation spéciale, adhésion agricole et rurale

OPE.COS.ENR15 28/09/16

BLE TENDRE

stade : grain laiteux à pâteux

▲ Pucerons des épis

La présence de pucerons reste anecdotique et ne nécessite pas d'intervention dans la plupart des cas.

Fin du risque au stade grain pâteux.

POIS de PRINTEMPS

stade : fin floraison à remplissage des gousses

▲ Puceron vert sur pois

Le seuil d'intervention est rarement atteint. Une intervention ne se justifie que rarement.

➤ Seuil indicatif de risque : 10 pucerons/plantes jusqu'à fin floraison + 2-3 semaines.

Méthodes alternatives vis-à-vis des pucerons : respectez les auxiliaires.

Les larves de coccinelles, syrphes, chrysopes sont de grandes consommatrices de pucerons. Ces populations peuvent contenir les attaques de pucerons si leur présence est suffisante.



▲ Tordeuse sur pois

Les captures sur pièges sont toujours croissantes dans les observations du BSV en lien avec les températures. Le seuil indicatif de risque en alimentation humaine est régulièrement atteint et celui en alimentation animale atteint dans la moitié des parcelles. La météo annoncée ne fera qu'augmenter ce vol.

➤ L'intervention peut être envisagée dans la semaine.

➤ Seuil indicatif de risque :



100 captures cumulées en alimentation humaine,
400 captures cumulées en alimentation animale.

Produits possibles à floraison avec «mention abeille» : DECIS PROTECH 0,42 l/ha, KARATE ZEON 0,0625 l/ha, MAVRIK FLO 0,3 l/ha.

Conditions d'utilisation des insecticides : une hygrométrie > 70 % et en l'absence de vent. Intervenez uniquement le soir, en dehors de la présence des abeilles, avec des températures < 13° C.

Rappel réglementaire : durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, respectez un délai de 24 h entre l'application d'un produit de la famille des pyrèthrinoides et l'application d'un produit contenant des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, les pyrèthrinoides doivent être obligatoirement appliqués en premier. Seuls les insecticides avec la «mention abeilles» peuvent être utilisés durant les périodes de floraison et de production des exsudats et en dehors des périodes de butinage.

FEVEROLE de PRINTEMPS

stade : 7 à 8 étages de gousses et 3-4 étages de fleurs

▲ Puceron noir

La présence de pucerons noirs a fortement réduit. Le risque est très faible.

➤ A surveiller jusqu'à 15 jours après la fin floraison.

➤ Seuil indicatif de risque : 10 % des pieds avec présence de manchons de pucerons (manchon = colonie de pucerons de plus de 1 cm de longueur).

- Prendre en compte la dynamique des auxiliaires (coccinelles, syrphes...) avant de décider d'intervenir.

Produits possibles à floraison avec «mention abeille» : DECIS PROTECH 0,42 l/ha, KARATE ZEON 0,0625 l/ha.

Conditions d'utilisation des insecticides : voir pois de printemps



Méthodes alternatives vis-à-vis des pucerons : respectez les auxiliaires.

Les larves de coccinelles, syrphes, chrysopes sont consommatrices de pucerons. Ces populations peuvent contenir les attaques de pucerons si leur présence est suffisante.

➤ Bruches

Les conditions sont favorables au vol de bruches. Un suivi de pièges englués à CHEVRU montre une légère évolution des captures à la hausse.

Rappel de la règle de décision dont nous disposons :

Au stade «jeunes gousses de 2 cm», températures supérieures à 20° C pendant 2 jours consécutifs, avec une absence de pluie.

- Si vous décidez de lutter contre la bruche, une intervention est justifiée dans la semaine.
- Intervention possible avec KARATE ZEON 0,0625 l/ha (1 application maxi à floraison).



Conditions d'utilisation des insecticides : voir pois de printemps

➤ Programme fongicide

La situation reste toujours aussi saine avec absence de rouille et présence d'ascochytose sur le bas des plantes. On observe aussi ponctuellement du mildiou et du botrytis.

Les féveroles sont sous protection fongicides depuis 10-15 jours.

- Le relais est possible en fin de semaine ou la semaine prochaine.
 - Si ascochytose et botrytis : Chlorothalonil + AMISTAR 0,3 à 0,5 l/ha.
 - Si présence de rouille, produit à base de tébuconazole : BALMORA 0,5 l/ha.



Conditions d'utilisation des fongicides : intervenez tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

MAÏS (stade 8 à 11 feuilles)

➤ Pucerons

La présence est toujours faible, bien en dessous des seuils indicatifs de risques.

- Toujours pas d'intervention spécifique à prévoir pour le moment.
- ☞ Seuil indicatif de risque *metopolophium dirhodum* : stade 8-10 feuilles, 100 pucerons/plante.
- ☞ Seuil indicatif de risque *sitobion avenae* : 500 pucerons/plante entre 3 et 10 feuilles.

➤ Pyrales





Le vol de pyrale débute, selon le BSV, 15 jours plus tôt que l'an dernier. Il semble démarrer de la même façon sur l'ensemble du département.

- Le lâcher de trichogrammes est à positionner dès l'observation des premières pontes sur les faces inférieures des feuilles, généralement 3 semaines après le début du vol. Néanmoins, avec les températures, ce délai pourrait être raccourci.
- Attendre pour déclencher la lutte chimique. En effet, elle est à positionner au pic de vol. A suivre donc, en fonction des conditions climatiques des semaines à venir.

Ravageurs

La présence de noctuelles défoliatrices est en progression mais inférieure au seuil indicatif de risque.

Le vol de teignes est en baisse dans les pièges depuis la semaine dernière, mais les premiers dégâts de chenilles commencent à s'observer.

| Ravageurs | Symptômes | Seuil d'indicatif de risque |
|---|--|---|
| <p>Noctuelles défoliatrices</p>  |  <p>Morsures sur les feuilles et présence de déjections dans le cœur des betteraves.</p> | <p>50 % des plantes avec des traces de morsures, déjections ou chenilles visibles dans la parcelle.</p> |
| <p>Teignes</p>  |  <p>Feuilles du cœur noircies, présence d'amas noirs dans le bas des pétioles ou collets.</p> | <p>10 % des plantes porteuses d'une chenille ou présence de dégâts frais.</p> |

Extrait : Guide culture, interventions de Printemps, 2017

Produits possibles sur les 2 ravageurs : KARATE ZEON 0,0625 l/ha, DECIS PROTECH 0,5 l/ha



Conditions d'utilisation des insecticides : voir pois de printemps

Bore

Il joue un rôle dans la croissance de la plante, dans le transport des sucres vers la racine, et une carence entraîne le développement de la maladie du cœur noir.

Selon les besoins, prévoir un apport compris entre 500 et 1000 g/ha de bore. Pour un passage unique, intervenir à la couverture du sol.

COMPOSITION DES PRODUITS

| Produits commerciaux | Matières actives et concentrations |
|--------------------------------|------------------------------------|
| FONGICIDES | |
| AMISTAR/AZOXYSTAR | Azoxystrobine 250 g/l |
| BALMORA | Tébuconazole 250 g/L |
| BANKO 500/DORIMAT/FUNGISTOP FL | Chlorothalonil 500 g/l |
| INSECTICIDES | |
| DECIS PROTECH | Deltaméthrine 15 g/l |
| KARATE ZEON | Lambda-cyhalothrine 100 g/l |
| MAVRIK FLO | Tau-fluvalinate 240 g/l |

AIDE COMPLEMENTAIRE AUX EXPLOITATIONS

Pour rappel, cette aide complémentaire du Conseil départemental et de la Chambre départementale de Seine-et-Marne vise à permettre à tous les exploitants, pour toutes les productions, de maintenir, voire renforcer, leur décision de gestion par le soutien au conseil, tant technique qu'économique, à l'acquisition d'EPI et à l'utilisation d'OAD (Outils d'Aide à la Décision) et au pilotage de l'azote (analyses et prélèvements de reliquats azotés).

L'aide au conseil s'élargit aux GDA, CETA, et entreprises de conseil privées. Les demandes d'aide inhérentes aux abonnements à ces structures sont donc maintenant prises en compte.

Cette aide est basée sur le remboursement de factures qui auront été engagées entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 auprès des fournisseurs de conseils habituels à concurrence d'un montant calculé d'après la Surface Agricole Utile de l'exploitation (déclaration PAC 2017) avec un montant de 2,60 € à l'hectare. Un montant unique de 260 € pour les exploitations de moins de 100 hectares de SAU a été défini.

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 15 juillet 2017.

Rendez-vous sur le site Internet de la Chambre d'agriculture, dans la rubrique Aide Conseil Départemental et Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne : [cliquez ici](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de direction de la Chambre d'agriculture Tél. : 01 64 79 30 80.

Mail : secretariat.presidents@seine-et-marne.chambagri.fr



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

